

Demande d'adhésion pour l'année 2024

(Partie **à conserver**)

Déclaration des surfaces pour les assurances Responsabilité Civile **Pacifica**, Protection Juridique **Generali** et l'assiette de cotisation. Joindre un relevé cadastral.

Surfaces Boisées	
Communes	Surface
	ha
	ha
Total surfaces boisées	ha

Surfaces Agricoles	
Communes	Surface
	ha
	ha
Total surfaces agricoles	ha

Surfaces Étangs	
Communes	Surface
	ha
	ha
Total surfaces étangs	ha

I-Grille de cotisations syndicales surfaces boisées :					
1. Forfait	0 à 10 ha	Forfait	de	35,00 €	35,00 €
2. Prorata Tranches	10 à 50 ha	ha	x	0,86 €	€
	50 à 100 ha	ha	x	0,76 €	€
	100 à 300 ha	ha	x	0,66 €	€
	300 ha et +	ha	x	0,46 €	€
II-Assurance		Forfait	de	3,00 €	3,00 €
R.C.Bois		ha	x	0,20 €	€
R.C. Surfaces agricoles		ha	x	0,20 €	€
R.C. Surfaces étangs	1 à 5 ha			15,00 €	€
Recours sur clôtures	1 à 500 ml			24,00 €	€
Protection Juridique	ha	x		0,04 €	€
III-Abonnement Forêts de France					45,00 €
Total à payer					€



Les options RCBois, Protection Juridique ou Forêts de France peuvent être radiées.

Votre adhésion à notre Syndicat présente l'avantage de vous proposer une assurance en Responsabilité Civile, par **Pacifica**, pour tous les hectares boisés déclarés. D'autre part, il vous est possible de souscrire une assurance pour des terres agricoles non assurées par ailleurs (pour les haies et arbres isolés), et notamment celles qui ne seraient pas liées à des bâtiments d'exploitation agricole. (Franchise : 500 €, exclusion des arbres morts en bordure, la R.C.Bois n'est pas une protection juridique).

Une Protection Juridique spécifique vous est proposée en option complémentaire par **GENERALI**.

Dans le but d'éviter tout litige en cas de sinistre, les assureurs **Pacifica et Generali** vous demandent de bien vouloir répartir les hectares déclarés entre les différentes communes où ils se situent.

Contact pour les cotisations d'adhésion : Pierre LANDRÉ (Trésorier-Adjoint)
 Maison de la Forêt - 20 rue Léonard Jarraud - 16000 ANGOULÊME

05 45 69 23 27 (permanence téléphonique le lundi début après-midi)

Demande d'adhésion pour l'année 2024

(Partie **à renvoyer**)

Déclaration des surfaces pour l'assurance **Pacifica**, P.J. et l'assiette de cotisation

Surfaces Boisées	
Communes	Surface
	ha
	ha
Total surfaces boisées	ha

Surfaces Agricoles	
Communes	Surface
	ha
	ha
Total surfaces agricoles	ha

Surfaces Étangs	
Communes	Surface
	ha
	ha
Total surfaces étangs	ha

I-Grille de cotisations surfaces boisées :					
1. Forfait	0 à 10	Forfait	de	35,00 €	35,00 €
2. Prorata Tranches	10 à 50	ha	x	0,86 €	€
	50 à 100	ha	x	0,76 €	€
	100 à 300	ha	x	0,66 €	€
	300 ha et +	ha	x	0,46 €	€
II-Assurance		Forfait	de	3,00 €	3,00 €
R.C.Bois		ha	x	0,20 €	€
R.C. Surfaces agricoles		ha	x	0,20 €	€
R.C. Surfaces étangs	1 à 5 ha			15,00 €	€
Recours sur clôtures	1 à 500 ml			24,00 €	€
Protection Juridique	ha	x		0,04 €	€
III-Abonnement Forêts de France					45,00 €
Total à payer					€



Les options RCBois, Protection Juridique ou Forêts de France peuvent être radiées.

Nom : Date
 Prénom :
 Adresse : Signature (obligatoire)

 Courriel :
 N° de Tél. :
 Profession actuelle ou antérieure (si retraité) :

Partie à nous retourner avec votre chèque libellé à l'ordre des "Forestiers Privés en Poitou-Charentes"

Courriel : charente@fransylva.fr

100%

Notice explicative pour remplir votre demande d'adhésion

Dans le 1^{er} tableau, indiquez toutes les communes où se situent vos bois avec la surface correspondante pour chacune, ainsi que le total en fin du tableau. De même, pour vos surfaces agricoles, s'il y a lieu.

Concernant le calcul de votre cotisation :

1 - Si vous avez des bois d'une surface comprise entre **0 à 10 hectares**, vous réglerez une **cotisation forfaitaire de 38,00 €** (1^{re} ligne du tableau intitulé "Grille de cotisations surfaces boisées" + 3,00 € de forfait RCBois).

1 forfait de 35,00 + 3,00..... **38,00 €**
+ **Assurance RCBois** ... ha x 0,20 € =€
+ **Protection Juridique** ... ha x 0,04 € =€
+ **Option Forêts de France** = **45,00 €**
Votre total à payer sera de : €

2 - Si vous avez des bois d'une surface comprise entre **10 à 50 ha, en plus de la cotisation forfaitaire de 38,00 €** (1^{re} ligne du tableau intitulé "Grille de Cotisations surfaces boisées" + 3,00 € de forfait RCBois), vous multipliez votre surface boisée, diminuée des 10 ha forfaitaires, par **0,86 €** (2^e ligne du tableau « grille de cotisations surfaces boisées »).

*** Exemple : vous avez 45 ha, vous réglerez :**

1 forfait de 35,00 + 3,00..... **38,00 €**
+ 35 ha x 0,86 € = **30,10 €**
+ **Assurance RCBois** 45 ha x 0,20 € = **9,00 €**
+ **Protection Juridique** 45 ha x 0,04 € = **1,80 €**
+ **Option Forêts de France** **45,00 €**

Votre total sera de : 32 + 30,10 + 9,00 + 1,80 + 45,00 = **123,90 €**

3 - Si vous avez des bois d'une surface comprise entre **50 à 100 ha**, vous calculerez votre surface boisée de la manière suivante :

*** Exemple : vous avez 95 ha, vous réglerez :**

1 forfait de 35,00 + 3,00..... **38,00 €**
+ 40 ha x 0,86 € = **34,40 €**
+ 45 ha x 0,76 € = **34,20 €**
+ **Assurance RCBois** 95 ha x 0,20 € = **19,00 €**
+ **Protection Juridique** 95 ha x 0,04 € = **3,80 €**
+ **Option Forêts de France** **45,00 €**
Votre total à payer sera de : **174,40 €**

Les options RCBois, Protection Juridique ou Forêts de France peuvent être radiées.

Bulletin d'Adhésion 2024 à

Forestiers Privés en Poitou-Charentes Syndicat de Sylviculteurs

L'imprimé d'adhésion se compose de 2 parties :

- la partie de gauche est à conserver par vos soins. Elle vous permettra de vérifier chaque année les surfaces que vous avez déclarées et de les modifier si un changement devait survenir (achat ou vente de bois),
- la partie de droite doit nous être retournée dûment complétée, signée, et accompagnée de votre règlement par chèque libellé à l'ordre des "Forestiers Privés en Poitou-Charentes". Une notice explicative pour vous aider à remplir votre demande d'adhésion est au dos de la partie à nous renvoyer.

Dès réception de votre adhésion et de votre règlement, **vous êtes assuré en Responsabilité Civile pour vos bois et forêts.**

Adhérer au syndicat des forestiers privés, c'est aussi recevoir gratuitement le bulletin de liaison, le bulletin d'informations forestières "Bois et Forêts de Nouvelle-Aquitaine" du CNPF, des notes d'informations régulièrement, des conseils pratiques à la permanence syndicale physique du Trésorier-Adjoint tous les lundis en début d'après-midi.

Et si c'est votre première adhésion, vous bénéficiez d'un abonnement gratuit de trois mois à Forêts de France, la revue nationale des propriétaires forestiers. Un abonnement optionnel à tarif syndical vous est proposé.

« Préservez votre forêt... préservez votre liberté ! »

Forestiers Privés en Poitou-Charentes



Adresse pour les cotisations d'adhésion

Monsieur le Trésorier-Adjoint
Maison de la Forêt - 20 rue Léonard Jarraud
16000 ANGOULÊME - 05 45 69 23 27
Courriel : charente@fransylva.fr

Syndicat créé le 20 février 2017

Président : Patrick MERCIER

Secrétaire : Bruno de LASSUS

Trésorier : Gérard GROLLERON

Répertoire des syndicats professionnels n° 86-263-02

Tél. : **06 12 90 94 43** – Courriel : **poitou-charentes@fransylva.fr**